

DEMANDE D'AIDE AU REMBOURSEMENT

PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI

IMPORTANT – Lire les instructions à la page 3 avant de remplir le formulaire. Prière de dactylographier ou d'utiliser des caractères d'imprimerie. Toutes les zones doivent être remplies, à défaut de quoi la demande sera retournée.

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom de famille		Prénom	
Adresse postale			Numéro d'assurance sociale (NAS)
			Résidez-vous au Canada? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Numéro de téléphone principal		Autre numéro de téléphone	
		Numéro de référence de la demande	
État matrimonial <input type="checkbox"/> Marié(e)/conjoint de fait <input type="checkbox"/> Célibataire	Taille de la famille	Souffrez-vous d'une invalidité permanente? Cette information est nécessaire si vous souhaitez être évalué concernant le Plan d'aide au remboursement pour les personnes ayant une invalidité permanente. <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	

SECTION 2 – ÉTAT DU REVENU FAMILIAL MENSUEL BRUT : il est possible que l'on vous demande de fournir une preuve de vos revenus

Veuillez consulter la section 2, numéro 6, de la feuille d'instructions ci-jointe	Mois 1	Mois 2	Mois 3
	Revenu touché au cours du mois où vous signez et remplissez la demande	Revenu touché au cours du mois précédant le mois 1	Revenu touché au cours du mois précédant le mois 2
Revenu familial brut total :	\$	\$	\$

Si vous avez indiqué 0 \$ comme revenu familial brut pour un mois donné, veuillez préciser comment vous avez subvenu à vos besoins

Aide de mes parents Aide d'un autre membre de la famille Aide d'un(e) ami(e) Épargnes personnelles Autre (veuillez décrire) :

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUR LES PRÊTS GOUVERNEMENTAUX AUX ÉTUDIANTS

3a) Si vous remboursez des prêts d'études provinciaux ou fédéraux (temps plein ou temps partiel), veuillez indiquer le(s) solde(s) impayé(s) ci-dessous

Institution(s) financière(s) et/ou fournisseur de service	Indiquez s'il s'agit d'un prêt fédéral (Canada) ou provincial	Solde actuel	Paiement mensuel régulier
		\$	\$
		\$	\$
		\$	\$

3b) Si votre époux (se) rembourse des prêts d'études provinciaux ou fédéraux (temps plein ou temps partiel), veuillez indiquer le(s) solde(s) impayé(s) ci-dessous

Total des soldes impayés de tous les prêts étudiants, combinés	\$	Total des paiements mensuels réguliers de tous les prêts étudiants, combinés	\$
--	----	--	----

SECTION 4 – SIGNATURE DU DEMANDEUR

En signant ci-dessous :

- **Vous attestez** qu'à votre connaissance, tous les renseignements fournis dans le présent formulaire et au sujet des autres prêts d'études canadiens précédents sont exacts et complets.
- **Vous reconnaissez** que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou territoriaux (y compris la Société de prêts aux étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador) et leurs agents ou leurs contractants, le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), les fournisseurs de crédit, les bureaux de crédit, les agences d'évaluation du crédit, toute personne ou entreprise avec laquelle vous avez eu ou pu faire des transactions financières de même que les institutions financières peuvent recueillir, conserver, utiliser, divulguer et échanger entre eux, directement ou indirectement, tout renseignement personnel concernant la présente demande dans le but d'exécuter leurs fonctions en vertu des lois et règlements fédéraux et provinciaux ou des programmes provinciaux en vigueur concernant l'aide financière aux étudiants, notamment aux fins d'administration, d'application, de recouvrement de dettes, de vérification, de recherche et d'évaluation. Lorsque votre consentement est requis pour la collecte, la conservation, l'utilisation ou la divulgation directe ou indirecte de renseignements personnels exigés en vertu de la Loi, en signant ci-dessous, **vous accordez votre consentement.**
- **Vous reconnaissez** que vous devez le solde impayé de chaque dette mentionnée à la Section 3a) aux fins de toute législation applicable en matière de prescription applicable.
- **Vous comprenez** que si vous ne signez pas le présent formulaire, aucune aide ne vous sera accordée dans le cadre du PAR.

Date de la demande (MM/JJ/AAAA) X _____

Signature du demandeur X _____

ADMISSIBILITÉ - GÉNÉRALITÉS

1. Vos prêts sont en cours de remboursement et vous pourriez devoir soumettre des documents additionnels concernant vos prêts étudiants intégrés, vos prêts d'études canadiens ou vos prêts d'études provinciaux, selon le cas. Veuillez communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants ou votre institution financière pour obtenir les formulaires ou ententes nécessaires ou remplir et signer les documents fournis. Vous pourriez avoir à fournir des pièces justificatives supplémentaires comme preuve de tous les revenus indiqués à la Section 2 aux fins de détermination de votre admissibilité au Programme d'aide au remboursement (PAR).
2. Vous devez résider au Canada pour être admissible au Programme. Aux fins de la présente demande, si vous participez à un programme de stage international ou que vous êtes un membre des Forces armées canadiennes en poste à l'étranger, vous êtes admissible.
3. Vous pourriez ne pas être admissible à l'aide au remboursement si vous n'êtes pas actuellement en droit de bénéficier d'un prêt d'études.
4. S'il vous reste des intérêts exigibles à rembourser, vous pouvez choisir de les ajouter à votre solde principal (capitalisation), si vous n'avez pas déjà opté pour cette solution. Vous pouvez ajouter au maximum trois mois d'intérêts à votre solde principal, et ce, une fois pendant la durée de votre prêt. Pour modifier vos modalités de paiement, vous devez signer une nouvelle entente. Il est possible que l'on vous autorise à antedater votre demande au PAR de façon à inclure une partie des intérêts exigibles.
5. Une demande d'aide financière présentée ultérieurement pourrait être refusée si vous fournissez des renseignements inexacts ou trompeurs, y compris par omission.

COORDONNÉES

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le présent formulaire ou si vous avez des questions sur vos prêts d'études, veuillez communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants ou votre institution financière.

Centre de service national de prêts aux étudiants

En ligne : Cibletudes.ca

Numéro sans frais : 1-888-815-4514 (en Amérique du Nord) 800-2-225-2501 (en dehors de l'Amérique du Nord) TTY : 1-888-815-4556

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE PROGRAMME D'AIDE AU REMBOURSEMENT (PAR)

Si vous avez reçu des prêts d'études de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse ou de la Saskatchewan, le présent formulaire de demande s'applique aux prêts fédéraux et provinciaux, conformément aux programmes d'aide au remboursement fédéraux et provinciaux applicables et à l'exemption des intérêts pour certains prêts provinciaux.

Si votre demande en vertu du PAR est approuvée, les modalités de paiement de votre prêt seront modifiées pendant la période approuvée, conformément aux programmes fédéraux et provinciaux applicables. Plus précisément si votre demande est approuvée, le montant de votre paiement mensuel sera réduit à un montant abordable qui ne dépassera jamais 20 p. 100 de votre revenu familial, et pourrait être réduit à zéro. Pendant la période approuvée, tous les paiements seront d'abord imputés à votre prêt principal. Si votre demande en vertu du PAR est refusée, vous devez continuer à effectuer vos paiements réguliers, selon vos modalités de paiement.

Périodes de l'aide – Vous pouvez bénéficier du PAR pendant des périodes de 6 mois à la fois (jusqu'à concurrence de 180 mois), à tout moment pendant le remboursement de votre prêt.

Nouvelle demande – À la fin de la période de six mois, vous devez présenter une nouvelle demande si vous voulez d'obtenir de nouveau de l'aide au remboursement. Si vous ne le faites pas, vous devez continuer à rembourser votre prêt principal et les intérêts, conformément aux modalités de paiement établies. Selon l'impact que le PAR aura sur votre dette, le montant de votre paiement peut augmenter ou la période d'amortissement de votre/vos prêt(s) peut être prolongée..

Restrictions – Si votre demande en vertu du PAR est approuvée, vous pourriez être assujéti à des restrictions Si (1) vous n'effectuez pas tous vos paiements au plus tard à la fin du mois suivant votre période de six mois; (2) si vous bénéficiez de « réductions » en vertu de l'Étape 2 du PAR; (3) si vous bénéficiez du RAP-IP et que plus de cinq années se sont écoulées depuis que vous avez terminé vos études. Les restrictions vous empêcheront d'obtenir d'autres prêts et bourses tant que vous n'aurez pas remboursé vos prêts d'études actuels. Vous pouvez obtenir des renseignements détaillés sur les restrictions auprès du Centre de service national de prêts aux étudiants ou à l'adresse Cibletudes.ca.

Dates – Vous devez signer et dater votre demande, puis veiller à ce qu'elle parvienne au Centre de service national de prêts aux étudiants ou à votre institution financière dans les 40 jours suivant la date de signature du formulaire. Le Centre de service national de prêts aux étudiants ou votre institution financière vous enverra une lettre pour vous informer de la décision qui a été prise.

AVIS CONCERNANT LA COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels sont recueillis et utilisés pour la gestion du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFE) et de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* (LFPE), et administrés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences en vertu du pouvoir exprès conféré par la LFAFE et conformément à la Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée du Conseil du Trésor du Canada, concernant l'utilisation du numéro d'assurance sociale. Le NAS sera utilisé aux fins de l'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants en vertu de la LFAFE. Le NAS servira de numéro d'identification de dossier et sera combiné à d'autres renseignements qui permettront de valider votre demande ainsi que de gérer et d'administrer le PCPE. Vous devez fournir votre NAS et tous les autres renseignements personnels exigés dans le présent formulaire pour que votre demande soit examinée aux fins du PCPE.

Vos renseignements personnels seront conservés dans le fichier de renseignements personnels de RHDCC PPU 030. Vous avez le droit d'exiger la protection de vos renseignements et de les consulter. Pour savoir comment y accéder, veuillez consulter la publication InfoSource offerte dans les centres de Service Canada, en téléphonant au 1-800-O-Canada (1-800-622-6232) ou en consultant le site <http://infosource.gc.ca>.

Les renseignements recueillis dans le présent formulaire seront communiqués aux gouvernements provinciaux, aux institutions financières et au Centre de service national de prêts aux étudiants. Ils pourraient en outre être transmis à d'autres institutions fédérales, à la Société de prêts aux étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador et à ses agents, et à tout autre prêteur antérieur, aux fins d'administration et d'exécution d'application de la LFAFE ou de la LFPE.

L'administration et l'application du PCPE désignent l'élaboration et l'exploitation du programme, notamment les enquêtes sur les allégations d'actes répréhensibles, les vérifications, les analyses de politiques, les recherches et l'évaluation. Ces activités peuvent comporter de vérifier la concordance des données provenant de diverses sources contrôlées par le gouvernement du Canada.

AVIS CONCERNANT LA COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (emprunteur ayant un prêt d'études de l'Ontario)

Les renseignements personnels que vous fournissez dans le cadre de la présente demande, notamment votre numéro d'assurance sociale (« NAS »), sont nécessaires à l'administration adéquate du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (« RAFEO »). Ces renseignements sont recueillis et utilisés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (« le Ministère ») pour l'administration et l'application du RAFEO, notamment : détermination de l'admissibilité; vérification de la demande et des exemptions d'intérêts accordées, le cas échéant; tenue et vérification du dossier du demandeur; et encaissement des prêts, des trop-perçus et des remboursements. Votre NAS sert d'identificateur général pour l'administration du RAFEO. Le Ministère administre et applique le RAFEO en vertu de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, ch. M.19, version modifiée, et R.R.O. 1990, Règlement 773, Règlement 774 et Règlement 775, versions modifiées, et Règlement de l'Ontario 268/01, version modifiée; la *Loi sur l'administration financière* de l'Ontario L.R.O. 1990, ch. F.12, version modifiée; la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, ch. 28 et le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*, DORS 95-329, version modifiée. Si vous avez des questions sur la collecte ou l'utilisation des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le directeur, Direction du soutien aux étudiants, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, C. P. 4500, 189, chemin Red River, 4^e étage, Thunder Bay ON P7B 6G9.

AVIS CONCERNANT LA COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (emprunteur ayant un prêt d'études de la C.-B.)

Les renseignements personnels liés à la présente demande ou subséquentement demandés à cet égard seront recueillis par la C.-B. ou pour le compte de la C.-B. en vertu de l'alinéa 26c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (FOIPPA) de la C.-B., aux fins de l'évaluation de votre admissibilité continue à l'aide au remboursement, de l'administration et de l'application des modalités de vos prêts d'études de la C.-B. et de l'administration du British Columbia Student Assistance Program, y compris la vérification des renseignements fournis pour la présente demande d'aide et des enquêtes connexes. Pour toute question concernant la collecte et l'utilisation de vos renseignements personnels, vous pouvez vous adresser au directeur exécutif de Student Aid BC, Ministry of Advanced Education, C.P. 9173, Stn Prov. Govt, Victoria (C.-B.) V8W 9H7. Téléphone : 250-387-6100 (Victoria), 604-660-2610 (Lower Mainland de la C.-B.) ou 1-800-561-1818 (numéro sans frais au Canada et aux É.-U.).

INSTRUCTIONS – DEMANDE D'AIDE AU REMBOURSEMENT

Afin que nous puissions traiter votre demande d'aide au remboursement le plus rapidement possible, il est primordial que vous la remplissiez au complet et avec précision, et que vous fournissiez toutes les pièces justificatives nécessaires. Veuillez utiliser la liste de vérification ci-dessous pour vous assurer que vous avez suivi toutes les étapes.

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

1. Inscrivez vos renseignements personnels.	<input type="checkbox"/>
2. Indiquez si vous êtes résident canadien. Vous devez résider au Canada pour être admissible au Programme d'aide au remboursement. <ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes un membre des Forces armées canadiennes en poste à l'étranger ou que vous participez à un programme de stage international pour une période maximale d'un an, vous êtes considéré comme un résident canadien. • Vous devez fournir une lettre de l'employeur ou du responsable du programme qui précise les dates de début et de fin de votre mandat. 	<input type="checkbox"/>
3. Indiquez la taille de votre famille. Déterminez le nombre de membres de votre famille qui résident avec vous en permanence, y compris vous-même, votre époux/conjoint de fait et les personnes à charge, le cas échéant. On entend par « personnes à charge » les enfants de moins de 21 ans qui vivent avec vous ou qui étudient à temps plein. Si vous êtes célibataire sans personnes à charge, inscrivez « 1 » pour la taille de votre famille.	<input type="checkbox"/>
4. Indiquez votre état matrimonial. Célibataire comprend les dénominations suivantes : séparé(e), veuf (ve), divorcé(e), parent unique et ne vivant pas en union libre. Époux (e) désigne votre partenaire si vous êtes marié(e) ou conjoint de fait.	<input type="checkbox"/>
5. Précisez si vous avez une invalidité permanente. Cette information est nécessaire si vous souhaitez être évalué concernant le Plan d'aide au remboursement pour les personnes ayant une invalidité permanente.	<input type="checkbox"/>

SECTION 2 – REVENU FAMILIAL MENSUEL BRUT AVANT DÉDUCTIONS

6. Calculez votre revenu familial mensuel brut - État du revenu familial brut, avant impôts et déductions. <ul style="list-style-type: none"> • Le revenu familial est la somme de votre revenu et celui de votre époux (se) si vous êtes marié(e) ou en union libre. • Voici des exemples de revenus : les revenus d'emploi, les revenus de placements (encaissements du Régime enregistré d'épargne-retraite), les paiements reçus par l'entremise de programmes sociaux (assurance-emploi, indemnisation des accidentés du travail, régime de rentes du Canada ou du Québec et prestations de retraite), les pensions alimentaires (pension alimentaire pour conjoint ou enfant), dons en argent ou gains de loterie, ou autre revenu tel que les récompenses, les bourses d'études, les bourses de recherche et les subventions. • Les éléments suivants ne sont PAS des revenus : remboursement d'impôt, crédit pour TPS/TVH, prestations fiscales pour enfants fédérales ou provinciales, crédit d'impôt remboursable (taxe de vente provinciale, crédit d'impôt foncier, prestations universelles pour la garde d'enfants, suppléments de revenu pour parents qui travaillent, débours de prêt d'études). • Vous devez soustraire les paiements de pension alimentaire pour conjoint ou enfant de votre revenu mensuel brut. • Preuve de revenus : Si vous êtes tenu de fournir une preuve de revenu, assurez-vous de joindre les photocopies de toutes les pièces justificatives exigées et de conserver les originaux dans vos dossiers. Si vous êtes travailleur autonome, vous pouvez fournir un relevé de compte bancaire mensuel, une lettre de votre institution financière ou une lettre signée par un comptable à titre de preuve de revenu. 	<input type="checkbox"/>
7. Aucun revenu familial brut Si vous et, s'il y a lieu, votre époux/partenaire n'avez touché aucun revenu au cours d'un mois donné, vous devez expliquer sur le formulaire de demande d'aide au remboursement comment vous subvenez ou avez subvenu à vos besoins.	<input type="checkbox"/>

SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS SUR LES PRÊTS D'ÉTUDES DU GOUVERNEMENT

8. Renseignements sur votre/vos prêt(s) d'études fédéral (aux) ou provincial (aux) (temps plein ou temps partiel) et celui/ceux de votre époux (se,) qui sont en cours de remboursement. Veuillez fournir les renseignements sur votre/vos prêt(s) étudiant(s) en complétant la section 3a), et s'il y a lieu, complétez la section 3b) en fournissant les renseignements sur le(s) prêt(s) d'études de votre époux (se). Il s'agit des renseignements détaillés concernant vos prêts d'études (et non les marges de crédit pour étudiants); par exemple:	<input type="checkbox"/>								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Institution financière</td> <td style="width: 25%;">Province d'émission</td> <td style="width: 25%;">Solde actuel</td> <td style="width: 25%;">Paiement mensuel régulier</td> </tr> <tr> <td>CIBC</td> <td>Ontario</td> <td>\$5200</td> <td>\$325</td> </tr> </table>	Institution financière	Province d'émission	Solde actuel	Paiement mensuel régulier	CIBC	Ontario	\$5200	\$325	
Institution financière	Province d'émission	Solde actuel	Paiement mensuel régulier						
CIBC	Ontario	\$5200	\$325						

SECTION 4 – ATTESTATION ET CONSENTEMENT DU DEMANDEUR

9. Signez et datez votre demande dûment remplie.	<input type="checkbox"/>
10. Vous pouvez poster votre demande ainsi que les copies des pièces justificatives, ou les envoyer par télécopieur, au Centre de service national de prêts aux étudiants. Une enveloppe-réponse affranchie est fournie avec le formulaire de demande.	<input type="checkbox"/>
Adresse postale : Centre de service national de prêts aux étudiants, C. P. 4030, Mississauga (ON) L5A 4M4 Numéro de télécopieur : 1-888-815-4657	